
ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Réunion conjointe : Le Conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO

Jeudi 24 juin 2021 – 21h00 à 22h00 CEST

AARON JIMENEZ : [Inaudible] pour le soutien aux noms génériques et le conseil d'administration de l'ICANN. Je m'appelle Aaron Jimenez du personnel de l'ICANN et je vous présente quelques points d'ordre administratif avant de commencer.

Cette réunion se fera sous forme de webinaire Zoom et sera réservée à l'interaction entre le conseil de la GNSO et les membres du conseil d'administration de l'ICANN. Les membres des deux groupes ont été promus panélistes aujourd'hui et ils sont les seuls à pouvoir s'exprimer. Le module de questions/réponses sera donc désactivé mais le chat restera ouvert pour permettre aux participants d'interagir entre eux. Toutefois le conseil d'administration répondra uniquement aux questions du conseil de la GNSO.

Quelques rappels pour nos panélistes, veuillez lever la main sur Zoom afin de rejoindre la file d'attente pour participer. Tous les panélistes sont mis en sourdine par défaut, veuillez donc activer vos micros quand vous prenez la parole, veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Avant de prendre la parole, veuillez désactiver toutes les notifications de vos dispositifs, veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous demandons à tous les participants de respecter les normes de comportement requises par l'ICANN. Vous pouvez cliquer sur le lien fourni dans le chat Zoom pour les consulter.

Je cède maintenant la parole à Maarten Botterman, président du conseil d'administration.

MAARTEN BOTTERMAN:

Merci, merci à tous de nous accompagner aujourd'hui, les membres du conseil de la GNSO et tous les autres participants, les membres du conseil d'administration et moi-même sommes heureux d'avoir cette interaction qui nous permet d'établir un rapport d'un très bon niveau aujourd'hui. J'espère donc que cette réunion sera fructueuse, avec les questions et les sujets que vous proposerez.

Dans notre équipe, nous avons désigné des personnes qui vont répondre, qui sont les plus appropriées pour se faire. Nous attendons donc cette conversation.

PHILIPPE FOUQUART:

Bonsoir, bonjour et bon après-midi à tous les membres du conseil. Merci de nous accueillir aujourd'hui.

Nous voyons ici notre ordre du jour. Je propose de commencer. Nous espérons que ceci sera participatif. Il y a beaucoup d'informations à débattre.

Mais, pour être transparents, nous pensons à remettre à plus tard certaines questions. Mais nous croyons que si nous avons le temps il vaut la peine de discuter de toutes ces questions.

Maarten, je ne sais pas si vous voulez faire le point sur quelque chose ?

MAARTEN BOTTERMAN: Très bien, nous allons donc démarrer la discussion. Vous avez sans doute désigné qui va commencer avec le premier sujet.

PHILIPPE FOUQUART: Bien entendu, c'est moi qui vais m'en occuper. Et les collègues de l'équipe du conseil vont m'accompagner.

Le premier point concerne les procédures pour les séries ultérieures des nouveaux gTLD, qui a trait à deux questions. Premièrement, une question qui se répète constamment pendant les réunions du conseil.

Il s'agit d'informations sur la question, la raison pour laquelle nous voulons mener ce débat c'est la désignation de l'agent de liaison de la GNSO. Il faut le nommer, cet agent de liaison. Ce serait très utile pour nous d'avoir une idée de quand est-ce que cela va se passer.

Nous avons une stratégie pour désigner l'agent de liaison. Nous l'informerons très brièvement.

Tania souhaite peut-être ajouter quelque chose à cet égard ?

PAM LITTLE: Rien de ma part Philippe.

PHILIPPE FOUQUART: Merci.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci. On a reconnu ta voix Pam. Pour ce qui est du premier point, Avri, je ne sais pas si vous voulez donner la réponse ?

AVRI DORIA: Oui, bien sûr. Pour ce qui est de l'ODP, des procédures pour des séries ultérieures, en ce moment nous travaillons là-dessus. Notamment entre le projet de l'organisation et le groupe d'experts du conseil d'administration. On a abordé les différentes questions, la durée. Et je crois que nous sommes près d'arriver à un point pour que ceci soit en mouvement au conseil d'administration.

Je ne suis pas très sûr du moment où cette réunion va avoir lieu, mais je pense qu'elle va se faire prochainement, je crois dans les deux mois qui viennent. Maarten pourra peut-être compléter l'information sur ce sujet.

Pour ce qui est du SAC114, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais, ainsi que tous les commentaires et les avis, etc., on tient compte de cela. Beaucoup de questions ont été incorporées à l'ODP. Une des parties est d'avoir les questions déjà traitées ou abordées ou, si elles ne le sont pas, quelles sont ces questions à aborder. Voilà ce que l'on va évaluer. Et il

faut considérer le fond, la substance. S'il y a vraiment des questions qui justifient le besoin de consulter la GNSO.

Je ne sais pas si un autre membre du conseil d'administration souhaite ajouter quelque chose. Maarten pourra sans doute vous donner une date plus précise et avec le groupe d'experts nous essayons de finir ce travail.

MAARTEN BOTTERMAN:

Merci de votre introduction. Je pourrais dire que nous ne sommes pas encore parvenus à la décision mais on est très près de la prendre et nous espérons bien que ce sera avant la fin juin. Il faudra peut-être avoir un débat supplémentaire pour bien définir la portée et le message, comme Avri l'a dit. Beaucoup de travail de préparation, comme Avri l'a bien dit.

Si vous vous voulez ajouter quelque chose d'autre ?

GORAN MARBY :

Je peux faire un commentaire ?

Je vois parfois des commentaires. L'ODP est une bonne décision. Pourquoi ne pas commencer avec cette étape ? Et bien ça prend du temps.

L'une des justifications de l'ODP, l'une des idées de l'ODP est de réduire le temps octroyé par le conseil pour prendre des décisions pour que la décision soit transparente. La dernière fois, il y a eu beaucoup de temps qui a été dédié à ce travail avec beaucoup de critiques. L'ODP n'est pas facile à faire. Il y a beaucoup de questions à répondre. Ce n'est pas

quelque chose qui soit clair en définitive, tout le monde croit que c'est simple, qu'on peut le faire en deux mois, mais ce n'est pas le cas, c'est un programme qui prend son temps.

La communauté a pris un grand nombre d'années pour arriver à ce point. Je crois que la discussion de la GNSO arrive à un point où il faut se presser un peu.

Nous parlons de construire un système qui doit tenir compte de centaines et de milliers de candidats. Tout le monde doit avoir le guide de candidature. Et ce qui est le plus important c'est qu'il y a des questions auxquelles nous voulons avoir une participation.

Merci.

MAARTEN BOTTERMAN: Cela veut dire que pour le conseil de la GNSO, en ce ayant trait à la nomination de l'agent de liaison, et bien entre maintenant et l'assemblée générale.

PHILIPPE FOUQUART: Merci. Je voudrais ajouter quelque chose. Merci Maarten. Et pour ce qui est du dernier commentaire de Goran, il y a eu des échanges avec la GNSO lorsque l'on a établi le concept de l'ODP. S'il y a eu un point d'accord à la GNSO, c'est justement sur ce point-là. La transparence qui était nécessaire avant de commencer le processus. Je crois que nous avons été tous d'accord du fait que cela a été très bien venu.

Pour ce qui est de SAC 114 qu'Avri a présenté, je veux dire que dans le conseil on a formé un petit groupe pour faire le rapport. Je ne vais pas rentrer dans les détails de notre conclusion et la raison pour laquelle on l'a introduit dans notre ordre du jour, c'est justement pour transmettre nos impressions de manière informelle.

Nous avons été surpris par quelques points, notamment ce qui concerne les questions des nouvelles séries et aussi l'augmentation continue des nouveaux gTLD. Ceci a été inclus dans le rapport et il semblait être la base des autres arguments. Et il y a des arguments qui ont été abordés dans des PDP et certainement on en reparlera à la fin de l'ODP.

Mais je crois qu'il faut définir la discussion de la GNSO, l'angle de la discussion. Par exemple la mission de l'ICANN ou la base des incohérences avec le plan stratégique pour l'exercice fiscal 2021/2025. Il s'agit d'un point intermédiaire, un point sans issue. Il y a eu des préoccupations à cet égard.

Je sais que ce rapport sera sans doute élaboré et ces éléments seront partagés avec le SSAC.

Je voulais simplement dire que nous y avons travaillé, on a analysé, et on a des préoccupations par rapport à la manière d'aborder la question.

MAARTEN BOTTERMAN: Phillippe, je voudrais expliquer comment on fait avec le SAC114.

Akinori a démarré ce processus.

AKINORI MAEMURA : Merci Maarten. Merci de vos propos et de vos inquiétudes sur le rapport SAC 114. Je crois que le SSAC a démarré la discussion du rapport final pour les procédures ultérieures de nouveaux gTLD, la période de consultation publique, le SAC114 est paru plus tard.

En général il transmet les préoccupations du SSAC par rapport aux procédures ultérieures. C'est une bonne contribution pour la considération du conseil d'administration. Mais, en même temps, il y a le processus de considération du rapport final devant nous.

J'aimerais avoir davantage de questions à débattre avec la GNSO et le SSAC dans ce sens pour pouvoir faire une évaluation appropriée sur le rapport final des procédures pour des séries ultérieures. Merci beaucoup.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci. Vous avez raison. Votre été c'est mon hiver, c'est comme ça. Vous voulez ajouter quelque chose sur ce point-là ? Philippe s'il vous plait, continuez.

PHILIPPE FOUQUART: Merci Maarten. Et merci Akinori pour les informations données.

Je suis certain que ce sera un plaisir de travailler sur cette question prochainement, de travailler sur l'ODP, mais je suis sûr que tout cela sera utile, non seulement utile, mais important pour nous le fait de vous

transmettre ces éléments au moment où le conseil d'administration considèrera le résultat de l'ODP, merci.

MAARTEN BOTTERMAN: Je crois que cette interaction améliore la transparence.

Bien, vous voulez savoir quelque chose d'autre ? Philippe ?

PHILIPPE FOUQUART : Oui, bien sûr. Le deuxième point, à mon avis, est un point auquel il faut commencer à réfléchir quand même. Le conseil a demandé de reporter les critères de l'IDN à la fin de l'année dernière et on nous a demandé notre avis à cet égard. Alors, au cours des premiers mois de cette année, nous avons approuvé le commencement de l'EPD sur les IDN et nous avons considéré le rapport possible entre ces deux points qui ont, peut-être, des points de juxtapositions.

On a exprimé différentes inquiétudes concernant le travail des politiques. Des éléments ont apparus que nous voulons transmettre au conseil d'administration et nous le ferons dans les semaines à venir pour avoir tous les éléments antécédents à cet égard.

Je cède la parole à Kurt pour qu'il approfondisse un petit peu plus les fondements. Je crois qu'il faut dire que nous voulons commencer aussi tôt que possible tout cela, et c'est pour cela que j'ai mis cela à l'ordre du jour, pour que nous soyons tous au courant du thème.

KURT PRITZ:

Merci beaucoup. Nous allons un tout petit peu répéter, et en même temps je vais partager quelques images qui vont m'aider dans ma présentation.

Pour ce qui est de ces critères ou de ce guide 4.0, qui sont dans la partie de la mise en œuvre et qui la concerne, l'idée est de créer un groupe de travail opérationnel concernant la mise en œuvre de ce travail. Et, comme Philippe l'a dit, le conseil a lancé cet EPDP.

Quand on a préparé la charte, il y avait à ce moment l'EPDP de l'IDN qui allait considérer des thèmes semblables à ceux des critères de l'IDN.

Il y a ce chevauchement, mais il y a aussi la possibilité que tous ces efforts liés au même thème puissent être abordés de points de vue différents et qu'il puisse y avoir des opinions contradictoires.

C'est pourquoi il peut y avoir un certain travail qui soit redondant. J'ai pensé à ce schéma pour que ce soit plus clair.

Au début, la version 4.0 des IDN avait été créée et cela concernait les ccTLD qui pouvaient les adopter et les gTLD où cela allait faire partie du contrat, semblable à ce qu'était une politique de consensus. C'est-à-dire semblable à une politique de consensus. Ce qui fait que nous devons considérer le langage de ces critères.

Pendant ce processus, nous avons vu apparaître ces points-là. Et les points sont très rapidement les suivants, une description de tout cela.

Je ne suis pas vraiment un expert des IDN. C'est Dennis Tan Tanaka qui a préparé la charte pour les IDN. C'est-à-dire que si nous voulons

davantage de précisions il faut que nous lui demandions. Mais nous avons la même entité au deuxième niveau considérant les variants pour chaque TLD et ce qui concernait les obligations pour les parties contractantes.

Là, il y a eu des difficultés pour insérer dans un contrat chacun de ces points. C'est pourquoi il y a eu plusieurs discussions et l'idée était de créer cette voie opérationnelle pour que nous puissions résoudre tout problème qui pourrait se poser.

Comme j'habite en Californie, il y a un bruit de fond, j'espère que cela ne vous gêne pas trop.

La GNSO donc a supervisé la création de la charte pour en venir à cet EPDP qui abordera ces mêmes thèmes.

Ce que le conseil a décidé lors de sa dernière séance c'était de faire une pause sur cette voie opérationnelle. C'est ce que Philippe a dit et nous allons envoyer une lettre au conseil d'administration pour demander cette pause et résoudre ce problème.

En premier lieu, nous avons demandé s'il y avait une question liée la stabilité, la sécurité et la résilience de cette version 4.0. nous avons reçu des réponses qui disaient qu'il n'y avait pas un besoin immédiat pressant pour ce cas particulier.

Comme je l'ai dit donc auparavant, pour qu'il n'y ait pas de conflit entre la voie opérationnelle et l'EPDP, nous avons effectué cela.

Si nous voulons analyser ces questions avec plus de détails, nous allons voir qu'il y a des implications politiques, donc l'EPDP est le forum traditionnel pour aborder ces questions. Et, pour ne pas répéter un travail, ne pas être redondant, nous croyons que cela respecte vraiment bien mieux l'utilisation que nous faisons des ressources et du temps des volontaires. En tant qu'administrateur ou gestionnaire du processus de politique, c'est la manière du conseil pour dire si nous pouvons mieux faire, de manière plus efficace, pourquoi ne pas le faire ?

Quand j'ai compris cela, j'ai trouvé que c'était quelque chose de très simple et direct, c'est pourquoi on en a parlé dans le conseil de la GNSO.

Il y a d'autres bénéfices. Le premier concerne le fait que la ccNSO réalise aussi un travail de développement, un effort de développement ou d'élaboration de politique en parallèle avec la GNSO, c'est pourquoi nous pouvons parler et travailler avec la ccNSO pour atténuer ou éviter des conflits dans les résultats finaux, pour que l'expérience de l'IDN soit cohérente pour les utilisateurs ou qu'ils enregistrent leur nom de domaine, que ce soit un ccTLD ou un gTLD.

Il y a aussi d'autres questions liées à l'IDN concernant la mise en œuvre des recommandations de consensus, de politique pour les processus pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. S'il y a une question y afférent, nous l'aborderons dès que cela se présentera.

Voilà, je crois que c'est tout. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de pouvoir parler avec vous et montrer quelques images. Je suis à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

MAARTEN BOTTERMAN: Je crois que cela a été très utile. Akinori, pourriez-vous me dire où nous en sommes ?

AKINORI MAEMURA: Merci de nous avoir présenté les antécédents de ces discussions sur l'IDN. En premier lieu, je voudrais reconnaître les efforts de la GNSO dans la considération de la question des IDN.

C'est une partie importante de tout ce qui concerne les procédures pour les séries ultérieures, le fait justement de tenir compte de la question des IDN.

Les efforts intercommunautaires au sein de l'ICANN pour élaborer ce guide des IDN, passant de la version 3 à la version 4 concernant notre souci ou notre inquiétude par rapport à la sécurité liée à la version 3.0. C'est pourquoi nous voulons appliquer la version 4 aussi tôt que possible. Si c'est possible.

Je voudrais voir comment le guide est inclus dans la politique dans les plus brefs délais.

Nous comprenons aussi cette pause que la GNSO a prise. Je comprends que les PDP et le travail approprié de la GNSO pour aborder la question avec le sérieux que cela mérite.

Je voudrais que la GNSO considère l'EPDP de manière appropriée, surtout pour cette version numéro 4 du guide maintenant que la GNSO a pris une pause.

Voilà mes commentaires. Merci beaucoup.

MAARTEN BOTTERMAN: Oui, je ne sais pas si on peut changer ce qui a été accordé au sein de la communauté.

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui a des questions ?

MERIKE KAEO : Ha, j'adore les graphiques, mais j'ai une question à poser. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de question par rapport à la sécurité, la stabilité, la résilience ?

KURT PRITZ: Merci de votre question et de la question précédente. Je ne suis pas la personne la plus appropriée pour y répondre, même si je suis le co-auteur des critères précédents de l'IDN. Je sais que Dennis Tan Tanaka est ici présent, c'est lui l'auteur le plus important de la charte des IDN. Donc je pense que ce serait à lui d'y répondre. Je ne sais pas si nous pourrions promouvoir Dennis, je ne sais pas si comme présentateur ou panéliste...

MAARTEN BOTTERMAN: Oui, je crois que nous pouvons l'inviter.

KURT PRITZ: Je vous demande de m'excuser, mais il y a beaucoup de bruits autour de moi.

DENNIS TAN TANAKA : Vous m'entendez ? Kurt, Maarten, merci à vous tous.

Alors, la question qu'on se pose est : comment savons-nous qu'il n'y a pas de problème de sécurité stabilité et résilience si nous ne mettons pas en œuvre la version 4.0 du guide IDN ?

La version 3 du guide est en vigueur à l'heure actuelle. Alors, la version 3 des critères ou du guide résout tous les problèmes qui peuvent se présenter par rapport à la sécurité, la stabilité et la résilience.

La différence entre la version 3 et la version 4 c'est que dans la version 4 il y a de nouvelles recommandations qui sont obligatoires. Il y en a environ 6, il s'agit de recommandations ou de critères supplémentaires qui sont facultatifs pour leur mise en œuvre. Mais, si nous nous centrons sur ces 4 critères obligatoires – et je peux en parler en détail – mais je ne pense pas que vous vouliez atteindre un tel niveau de spécificité par rapport aux recommandations. Il y a le guide 6A qui exige l'utilisation du RFC7940, et ce que l'on dit c'est qu'au lieu d'utiliser le format actuel, les fichiers CSV ou quoi que ce soit pour identifier les tableaux IDN, il faut que nous utilisions un format XLM qui est décrit dans le RFC7940 pour représenter les IDN.

Nous parlons donc de la représentation d'un tableau et non pas d'une question de fond. C'est un changement de format qui apparaît dans la version numéro 4.

Il y a aussi deux autres conditions liées à l'activation des noms de domaine suivant le niveau. De quelle façon et dans quelles

circonstances ces variantes du deuxième niveau peuvent être activées et quelles sont les exigences pour conserver les relations entre ces étiquettes.

Comme le groupe de travail et celui des critères travaillent ensemble, il y a eu une mise à jour du processus, en particulier pour ce qui se rapportait aux IDN. C'est pourquoi aujourd'hui si un opérateur de registre décide d'activer les variantes de deuxième niveau, il peut le faire au moyen de la procédure parce qu'il y a un langage normalisé. C'est-à-dire les contrats de registre ont des obligations permettant d'activer ou pas des variantes et comment faire cela.

Les critères des IDN, d'une certaine manière, se rapportent à ces conditions.

Les contrats disent, à l'heure actuelle, comment les opérateurs doivent offrir les variantes s'ils veulent le faire. Et, autrement, ils peuvent le faire par l'intermédiaire d'un autre processus qui est le processus normalisé à l'heure actuelle et qui est celui que l'on mène à bien.

L'autre condition a trait à l'harmonisation des tables d'IDN. Pour le dire simplement, nous pouvons dire qu'un opérateur de registre de TLD a différents tableaux de variantes, les normes doivent être cohérentes entre toutes les étiquettes qui sont utilisées. Voilà, c'est l'un des domaines dans lequel les deux groupes vont voir la même chose. Voilà donc, il y a une superposition.

Il s'agit donc des 4 conditions, des 4 nouvelles conditions, et il faut penser au format, la publication des tableaux d'IDN, à l'activation des

variantes et la manière de gérer le cycle de vie de ces variantes. Et, à ce jour, les contrats de registre et le RFC nous donnent le cadre juridique pour établir ces processus ou offrir ce type de fonction.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci Dennis. Ces détails sont très intéressants et utiles, même nécessaires. Je ne suis pas la personne appropriée pour ce type de détails. Il est clair qu'il faut bien analyser la question pour la comprendre.

Kurt en a parlé, à la demande de la GNSO. Mais il faut que nous avancions d'une manière appropriée, selon plan. Et je crois, Phillippe, que vous avez envoyé une lettre avec une demande formelle, c'est bien ça ?

Goran, allez-y s'il vous plait.

GORAN MARBY: Lorsque la communauté a décidé de cette manière de travailler je n'étais pas encore arrivé à l'ICANN. Et j'avais l'impression que l'une des choses que l'on essayait de faire c'était que la perspective et celle de l'ICANN et des opérateurs devaient être dans la même ligne. Parce qu'en définitive, on travaille tous pour les utilisateurs de l'internet du monde entier.

Tout cela devient une politique de la GNSO. Ce n'est pas quelque chose qui est centré à l'ICANN. Il faut travailler ensemble. Je ne sais pas si c'est le problème, peut-être que je me trompe. C'est peut-être une faute à

moi. C'est le site pour que l'unité des codes pays et les parties individuelles nous rapprochent.

Et, corrigez-moi si je me trompe, je ne sais pas, dites-le-moi. Pas de problème de ma part.

MAARTEN BOTTERMAN: Kurt ou Philippe ?

PHILIPPE FOUQUART : Pour la dernière question, je passe la parole à Kurt.

KURT PRITZ : Merci beaucoup. Je voulais dire que l'explication de Dennis était nécessaire et il était nécessaire de rentrer dans le détail pour montrer qu'il n'y avait pas de question de sécurité. La seule manière de le faire c'était de donner une explication détaillée.

La réponse était nécessaire. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN: Pour ce qui est de la question de sécurité, peut-être qu'on pourrait passer la parole à Merike ? JE crois que ça vaut la peine de l'analyser.

MERIKE KAE0 : Je crois qu'il faudrait revenir au SSAC pour faire un contrôle de l'intégrité. Je sais qu'il y a eu des questions qui ont été soulevées auparavant.

MAARTEN BOTTERMAN: Phillipe ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Maarten. Je suis content de voir qu'on a pu rentrer dans les détails, parce que vraiment je pensais que cela pourrait être bidirectionnel et ce n'est pas le cas. La discussion a été vraiment bien.

C'est notre travail, comme on le disait auparavant. La démarche suivante sera faite dans quelques jours, peut-être une ou deux semaines. Mais c'est bon d'avoir pu poser la question.

MAARTEN BOTTERMAN: Pour ce qui est de la nature de la correspondance, il n'est pas nécessaire de décider sur l'ODP pour des procédures ultérieures, n'est-ce pas ?

PHILIPPE FOUQUART : Non, je ne crois pas que ce soit le cas. Je parlais plutôt du dernier point de la voie opérationnelle des IDN. Et ceci, on va l'aborder avec l'agent de liaison pour parler de la chronologie.

MAARTEN BOTTERMAN: C'est bien d'essayer de mieux comprendre comment ça marche, comment cela fonctionne, quelle est la voie de travail pour qu'il y ait des progrès en faveur de l'intérêt public.

Merci beaucoup de nous donner cette nouvelle et nous restons en attente de la lettre. Nous allons gérer la question de manière appropriée, comme d'habitude.

Voilà, ce serait tout pour l'instant par rapport aux lignes directrices sur les IDN 4.0. Et on dit mise à jour du travail des politiques et opérationnelles.

Pour ce qui est de la détermination de la portée du travail des données d'enregistrement des gTLD, de l'exactitude.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Maarten. Voilà, c'est le troisième point que nous voulions incorporer à notre ordre du jour.

Vous devez vous souvenir qu'il y a eu une séance d'information sur cette question avec l'organisation. Et il y a eu un exercice de détermination de la portée qui nous a aidés à comprendre la question. Il y a eu différentes opinions, nous avons formé une petite équipe pour travailler sur la question de la portée, une équipe de cadrage.

Je crois que Pam va nous présenter la mise à jour.

PAM LITTLE :

Merci beaucoup. Je salue tout spécialement les membres du conseil d'administration qui nous accompagnent dans des horaires si particuliers. On a parlé de 4 h du matin, c'est vraiment un effort considérable.

Pour ce qui concerne l'exactitude, si vous permettez, je vais présenter une mise à jour au conseil de la situation actuelle.

Comme Phillippe l'a dit, le conseil a formé une petite équipe qui a travaillé à partir d'une série d'instruction, pour ainsi dire des termes de références, que l'on donnerait à cette équipe de cadrage de la GNSO qui doit se former encore.

Pour ce qui est de l'ensemble des instructions nous avons préparé un mécanisme pour gérer ces questions complexes entre les réunions du conseil.

Comme vous le savez, le conseil se réunit une fois par mois. Alors, c'est une équipe spéciale que nous avons formée pour travailler sur cette question spécifiquement, parce qu'une réunion mensuelle ne suffit pas à l'énorme charge de travail que nous avons. Nous avons beaucoup de questions à aborder.

Cette petite équipe inclut 8 conseillers de la GNSO, de la SG&C et deux conseillers du NomCom. Il y a aussi un agent de liaison de la GNSO auprès du GAC en tant qu'observateur.

La petite équipe travaille dans une série d'instructions qui guideraient l'équipe de cadrage de la GNSO à bien définir son travail et aussi à définir la composition de cette équipe de cadrage et une ligne de temps pour cette équipe.

L'exercice de rédaction est itératif. En ce moment, nous travaillons sur la troisième version de cet ensemble d'instructions et il est bien probable que nous aurons très prochainement la version finale.

Le travail est actuellement en cours et je dois dire qu'il y aura peut-être des changements. Peut-être pas des changements de fond, mais j'ai suffisamment confiance pour dire quelle sera la tâche de l'équipe de cadrage. Probablement on demandera à l'équipe d'analyser minutieusement les obligations contractuelles concernant l'exactitude sous le contrat en vigueur, y compris certaines politiques de consensus liées à l'exactitude qui, en outre, analysera le respect contractuel de l'ICANN et la conformité contractuelle de l'ICANN mesure, fait le suivi, informe, exige le respect de ces conditions contractuelles.

Une autre tâche pour cette équipe de cadrage de la GNSO serait d'évaluer le contenu du contrat. Que fait le département de la conformité contractuelle de l'ICANN ? S'il est efficace, s'il parvient à ses objectifs. Et, sinon, identifier quelles sont les questions à aborder. Et, peut-être élaborer certaines recommandations pour traiter de ces questions et pour les résoudre.

Tout cela en termes généraux. On pourrait dire que c'est ce que l'on fait et ce à quoi on travaille.

Pour ce qui est de la formation de cette équipe de cadrage, nous pensons pour l'instant à deux membres des SO et AC concernés. On a pensé à des gens qui aient l'expertise nécessaire. Par exemple, on se concerne la protection de données, la protection de la vie privée, à l'analyse de données et qui soient familiarisés à des questions de politiques.

Pour ce qui est du temps disponible, en ce moment l'équipe est en train de finir son travail pour débattre de la question. Le travail sera sans

doute approuvé par le conseil de la GNSO en juillet. Ici, en effet, il faut que nous finissions notre travail, l'exercice de rédaction, pour le délai de l'échéance du document, à savoir 10 jours avant la réunion de juillet, le 12 juillet. Nous travaillons dans ce sens.

On ne peut pas lancer l'équipe jusqu'à ce que le conseil ait considéré ces instructions et accordé d'y travailler.

C'est tout ce que j'ai pour l'instant, alors je recevrais avec plaisir la réaction des membres du conseil d'administration ou leurs questions. Et, peut-être pourrions-nous ouvrir ou inviter d'autres intervenants à participer. Je m'arrête là.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci Pam de cette introduction très claire. Becky, voulez-vous y répondre en premier ?

BECKY BURR: Oui. Je suis très heureuse d'avoir reçu cette mise à jour et de comprendre ce qui se passe.

À vrai dire, la confidentialité, l'exactitude et le travail intersession entre réunions n'avait pas été analysé et on ne l'avait pas analysé et on ne l'avait pas analysé en tout cas de la manière dont vous l'avez fait. Parce que l'EPDP estimait que les questions de confidentialité et d'exactitude étaient gérées et que la question de l'exactitude serait le résultat de ce travail.

Il y a ici donc quelque chose à quoi réfléchir.

Nous avons discuté cela à maintes reprises, y compris dans la réunion 71 de l'ICANN.

Et lorsque nous parlons de l'exactitude et du RGPD en soi, je dirais qu'il faut lire le dernier point que nous avons souligné dans la réponse au GAC, dans l'annexe, où nous avons attiré l'attention du GAC sur le RGPD pour ce qui était de l'exactitude. Et nous avons signalé que l'ICANN, comme les avocats l'avaient dit, avait très fortement pu respecter les dispositions du RGPD par suite de nos politiques.

Je crois, j'espère voir ce qui arrive par suite de cette définition du cadrage, parce que je ne pense pas que cela puisse être facile.

Nous pouvons en parler avec des avocats externes, mais je crois que lorsque nous parlons d'exactitude il semble qu'il y ait des opinions différentes pour ce qui est de l'interprétation des lois. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes les meilleurs pour l'interprétation des lois, mais il semblerait qu'il y ait des opinions en commun sur ce que l'exactitude signifie et sur ce qui arrive par rapport à la conformité de l'ICANN et les politiques.

J'espère donc anxieusement le résultat de vos délibérations.

MAARTEN BOTTERMAN: Pam, je vois que vous avez levé la main.

PAM LITTLE : Merci Goran de vos commentaires. Moi aussi j'ajouterais, Goran, que, comme vous le savez, il y a eu un échange entre le conseil et vous-

même, l'organisation, sur la question de l'exactitude et le problème avec le SRS est la manière de soulever cette question.

Il y a eu aussi un avis ultérieur de Bird & Bird sur ce que vous venez de signaler. Je ne sais pas si vous avez entendu ce que j'avais dit, mais la raison se rapportait à cet ensemble d'instructions pour l'équipe de cadrage pour essayer d'entamer une conversation où cette équipe de cadrage doit discuter exactement de ce que signifie l'exactitude suivant le RGPD.

Nous voudrions dire, comme le document d'information que nous avons reçu indique que les exigences contractuelles liées à l'exactitude n'ont pas eu d'effet par rapport au RGPD, il semblerait que c'est la partie des oppositions ou des objections qui peuvent être soulevées qui est affectée.

Donc il faut que nous voyions la question de l'exactitude au sein de l'ICANN ainsi que l'ARS qui se rapporte à la restriction d'accès.

Dans l'ensemble des instructions, le conseil attend peut-être que l'équipe de cadrage considère ou analyse ce thème. Mais, non seulement de la perspective d'une partie qui fait respecter ou fait valoir le contrat, mais aussi du point de vue de la collecte de ces données, comment ces données sont obtenues et quels sont les niveaux d'exactitude appropriés pour les différents propos ou les différents objectifs.

Nous voudrions donc partager avec le conseil d'administration sur ce point ce qui suit : si l'équipe de cadrage sur l'exactitude présente une

recommandation, il faut que nous fassions une étude à cet égard ou que nous voyions comment obtenir les données. Et il se peut que cela ait des influences sur les coûts. Nous allons donc revenir vers le conseil ou le conseil d'administration demandera une assistance au budget ou aux ressources nécessaires. Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour ce qui est de l'accès et de la difficulté d'accéder à l'ARS, je pense que cela est déjà couvert dans les instructions qui ont été présentées.

Stéphanie a levé la main, je vois.

STÉPHANIE PERRIN :

Merci Pam. Je veux ajouter quelque chose. Je n'ai pas pu participer à ce cadrage, mais j'espère pouvoir le faire après.

Jeff a dit quelque chose d'intéressant. Il semblerait que dans le document préliminaire, qui n'a pas encore été présenté évidemment, qu'il y ait des limitations sur l'exactitude et je l'ai dit avant – et vous m'excusez de répéter – mais les institutions gouvernementales ne vont pas poursuivre l'exactitude des données pour ce qui est des aspects fiscaux. Il faut qu'elles tiennent compte aussi de leurs responsabilités.

Si l'on veut s'occuper des problèmes de l'inexactitude, parce qu'on ne peut pas se mettre en contact avec un individu parce qu'on a envoyé un chèque dans une adresse incorrecte, ce qu'il faut faire c'est améliorer le niveau d'exactitude ou trouver une façon d'y remédier. Mais il n'y aura pas de dépense d'argent pour dire que le registre public dont on dispose est exact ou pas.

Je crois que nous en sommes encore à la discussion de ce qu'est l'exactitude et l'enregistrement exact sur le WHOIS. Il faut voir quel est l'objectif suivant le RGPD pour la collecte des données qui a un effet sur le nombre de données collectées et leur exactitude pour les fins pertinentes. Nous ne collectons pas les noms des titulaires de noms de domaine pour les transmettre à une tierce partie. Ce n'est pas l'objectif primaire. Il faut répéter cela dans l'EPDP. Nous l'avons fait dans le rapport des SubPro, mais c'est quelque chose dont nous devons tenir compte parce que cela réapparaît dans le comité de l'exactitude. Il faut que nous soyons vraiment clairs lorsque nous disons qu'il y a eu un effet minimum du RGPD sur les données d'enregistrement, leur service et leur exactitude. Cela n'est pas vrai parce que ce que nous avons fait c'est minimiser les données collectées et nous avons minimisé aussi les données qui sont rendues publiques.

Cela ne signifie pas que nous devons, du jour au lendemain, trouver une manière de voir comment nous parvenons à être exacts. Il faut que nous sachions que les données dont nous disposons sont exactes pour les objectifs qui ont donné lieu à leur collecte. Et je crois que cela ne se rapporte pas au fait de voir jusqu'à quel point ils sont exacts ou pas. Cela se rapporte au fait de voir si l'on donne un bon service aux clients sur ces données.

Je regrette d'avoir pris si longtemps.

PAM LITTLE :

J'ai une question au conseil d'administration avant de finir si vous le permettez.

MAARTEN BOTTERMAN: Becky ?

BECKY BURR : Je crois, je comprends tout ce que Stéphanie a dit. Je crois que, comme Jeff l'a dit, la question de l'exactitude, les données exactes, ont été l'une des valeurs fondamentales depuis le premier contrat, en 1998, avec VeriSign. Mais je vois cela comme une partie significative de l'utilisation malveillante du DNS, le débat sur cette utilisation malveillante, ce qui permet à l'ICANN de poursuivre sa mission et de faire son travail.

Je comprends que l'on parle ici de la protection de données, mais il me semble que nous devons considérer que l'un des objectifs du registre du WHOIS, depuis le début, était de faciliter une remédiation appropriée des problèmes, quels qu'aient été les problèmes qui se présentaient.

PAM LITTLE : Merci Becky. J'ai encore une question pour le conseil d'administration, si vous le permettez Maarten. C'est peut-être pour Becky et Goran. Comme j'ai parlé du cadrage pour cette équipe de cadrage où l'on va débattre sur la manière dont la conformité de l'ICANN fait respecter ces conditions contractuelles, et il se peut que cela ait un impact potentiel sur l'ARS, le conseil d'administration voudrait-il avoir un agent de liaison avec cette équipe de cadrage, pour que vous participiez aussi ou pour que vous fassiez vos commentaires dans les premières étapes ?

Je regrette d'avoir eu à écouter une explication très technique, mais elle était nécessaire.

Et je vous remercie bien sûr non seulement des mots mais aussi des images.

Merci Phillippe de cet échange. Je crois que c'était très utile et l'esprit de participation et d'établissement de rapport est très clair. Et tout cela pour remplir la mission de l'ICANN.

PHILIPPE FOUQUART : Merci, Maarten, et merci du dialogue, parce que comme je l'ai dit, nous ne voulions que ce soit une question unidirectionnelle. Cet échange a été très positif.

MAARTEN BOTTERMAN : Bien, ceci dit, nous allons nous revoir la prochaine fois. Au revoir à tous et à la prochaine.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]